



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance responsabilité civile médicale

Question écrite n° 88426

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les nouvelles conséquences de la jurisprudence Perruche. En effet, les gynécologues-obstétriciens sont aujourd'hui confrontés au problème suivant. Les assureurs spécialisés dans cette branche envisagent la résiliation des contrats d'assurance souscrits par ces praticiens et en tout état de cause refusent la souscription de nouveaux contrats. En conséquence, il lui demande si les pouvoirs publics vont inciter les assureurs concernés à revoir leurs positions, d'autant que les obstétriciens ne représentent que 10 % des décisions prononcées par les juridictions civiles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88426

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2710